

6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES D'AUPLATA

6.1. CAPACITÉS TECHNIQUES D'AUPLATA

6.1.1. Cadres dirigeants d'AUPLATA

- **Didier TAMAGNO, Président-directeur général**

Didier TAMAGNO a rejoint AUPLATA en mars 2009 en qualité de Directeur Opérationnel. Il dispose d'une grande expérience dans le domaine de l'ingénierie robotique et de la mécanique. D'abord ingénieur au sein du groupe ECA (filiale actuelle du groupe Gorgé), il devient en 1998 Directeur Industriel de Polymatic Industrie. En 2001, Il occupe la présidence de BBR Automation, société spécialisée dans les études et la réalisation de solutions robotisées pour l'industrie avant d'exercer en 2006 les fonctions de Président de Bema Ingénierie, affichant environ EUR 35 millions de chiffre d'affaires à cette période.

Didier TAMAGNO est ingénieur diplômé du CESTI-Saint Ouen (SUPMECA).

- **Pierre CROHARE, Membre du Conseil d'Administration**

Diplômé du San Francisco Art Institute, Pierre CROHARE a débuté sa carrière professionnelle comme responsable commercial chez Phillips avant d'occuper plusieurs postes à responsabilité aux USA puis en France. Il se spécialise sur l'étude de la production minière aurifère au milieu des années 90. Il est gérant de la SARL Baronnies Productions (depuis 2002) et administrateur d'OSEAD Maroc Mining et de Compagnie Minière de Touissit (depuis 2015).

- **Paul-Emmanuel de BECKER REMY, Membre du Conseil d'Administration**

Paul-Emmanuel de BECKER REMY affiche un historique significatif dans l'exploitation de sites miniers, notamment en Afrique et au Mexique.

Il apporte à AUPLATA un regard international sur les activités opérationnelles de la société.

- **Manuel LAGNY, Membre du Conseil d'Administration**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, « Sciences Po. Paris », et de la Sorbonne (licence d'Histoire, licence d'Archéologie, Maîtrise de Géopolitique), Manuel LAGNY a été consultant au sein du groupe Publicis de 1995 à 1999 puis au sein du groupe Havas avant de fonder son agence de communication (Caractères Associés), en 1999.

En 2004, elle fusionne avec une autre entreprise (créée par son associé actuel) pour devenir MEANINGS, agence de communication corporate dont il est le Président et qui compte 92 salariés à ce jour. Située à Paris, restée indépendante (appartenant à Manuel LAGNY et à son associé), l'agence a été élue « agence de communication de l'année » en décembre 2013.

Manuel LAGNY est administrateur des sociétés Compagnie Minière de Touissit et OSEAD Maroc Mining.

6.1.2. Cadres chargés de la conduite des travaux d'exploration et d'exploitation

Les travaux d'exploitation et campagnes d'exploration sur les concessions de Dieu Merci, Renaissance et La Victoire sont et seront supervisées par **Pierre GIBERT** et **Vincent COMBES**. Leurs CV sont fournis en Annexe 9. Ils s'appuieront également sur les compétences de leurs partenaires actuels que sont les bureaux d'études PARAMACA Géorressources (Valentin ILBOUDO) et MINES&AVENIR (Pierre ROSTAN).

• **Pierre GIBERT**

Pierre GIBERT est titulaire d'une thèse d'université en géologie minière et diplômé de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg. Il a débuté sa carrière en 1984 au BRGM, en Afrique de l'Ouest (Mali) en recherches minières pour or, puis en France. En 1991, il a été ingénieur de production et responsable Mines à Ciel Ouvert à la mine d'or de Rouez appartenant à la Sominor (Elf Aquitaine, Cheni (BRGM)). Cette mine procédait à l'extraction de l'or et l'argent par cyanuration en tas et en cuves.

Il intègre ensuite GRS (Veolia Environnement) et dirige un chantier expérimental de construction et d'exploitation d'une unité de traitement d'eau cyanurée sur une ancienne usine à gaz.

En 1994, il rejoint Compagnie Minière Espérance (CME) en Guyane en tant que géologue et Responsable Environnement. Il y exerce des fonctions transversales jusqu'en 2001.

Entre 2001 et 2006, pour le compte de PETVD et GRS Valtech (Veolia), il dirige des chantiers de dépollution et étudie la conception d'unités de traitement et recyclage d'eau et de dépollution de sols pollués par attrition et lavage (AZF Total, Toulouse). Il effectue ensuite une mission d'étude de faisabilité d'une carrière de calcaire de 500 000 t/an au Maroc pour le compte de la société Rocval.

De 2006 à avril 2008, il effectue, pour le compte de SANOFI AVENTIS, une mission de Maitrise d'Ouvrage déléguée en déconstruction d'usines « Seveso » et en dépollution des sols sur le site Archémis (ex Rhône Poulenc) à Lyon.

Pierre GIBERT rejoint AUPLATA en mai 2008 et y assure depuis les activités suivantes :

- ✓ Mise aux normes (RGIE) des sites miniers, planification de l'exploitation, supervision règlementaire du pilote de cyanuration, sécurisation des digues des bassins de rejets miniers, suivis environnementaux ;
- ✓ Supervision des travaux d'exploration sur les différents sites AUPLATA ;
- ✓ Gestion et suivi des dossiers ICPE, AOTM, relations avec l'Administration.

• **Vincent COMBES**

Vincent COMBES est titulaire d'un Master en Exploration et Ingénierie des Géosciences, obtenu en 2012 à l'université de Luleå en Suède et d'un BSc en Géologie obtenu en 2010 (université de Portsmouth en Angleterre et Clermont-Ferrand en France).

Au cours de sa carrière professionnelle, il a travaillé en tant que géologue d'exploration pour la compagnie minière australienne Dragon Mining Sweden (exploration aurifère) en 2012 et pour le groupe AUPLATA basé en Guyane Française à partir de 2013, en tant que géologue minier et d'exploration dans deux mines d'or : Yaou et Elysée. Depuis juin 2014, il est responsable du site minier d'Elysée exploité par AUPLATA.

6.1.3. Cadres chargés de la conduite du traitement par cyanuration

AUPLATA dispose déjà en interne de compétences techniques pour accompagner la mise en place d'une unité de cyanuration. Le CV de Pierre GIBERT, ingénieur AUPLATA ayant déjà travaillé sur une unité de cyanuration de minerai aurifère, est fourni en Annexe 9.

AUPLATA a également embauché Serge SAINT-ARNAUD, ingénieur minéralurgiste disposant de 30 ans d'expérience dans le domaine du traitement des minerais. Son CV est fourni en Annexe 9. Il a notamment été métallurgiste et chef de service de département métallurgique dans 4 mines d'or (au Québec, au Laos, au Burkina Faso et en Egypte) mettant en œuvre le procédé de cyanuration. Au cours de son dernier emploi en Egypte, il a assuré les missions suivantes :

- Circuit conventionnel d'or de charbon en lixiviation : broyeurs semi-autogène, concassage primaire et secondaire, broyeurs à boulets ;
- Remplaçant du directeur d'usine, travail sur rotation hors pays ;
- Remplaçant du chef de service des opérations, travail sur rotation hors pays ;
- Compléter la 5^{ème} phase d'expansion de l'usine ;
- Gestion journalière des opérations, support technique à l'opération, supervision de métallurgistes seniors Australiens, projets d'ingénierie, optimisation du procédé, encadrement du personnel technique égyptien ;
- Coordination des activités de maintenance avec le chef de section entretien ;
- Contrat de six mois en support au chef de service métallurgique égyptien récemment promu.

Afin d'étoffer ses capacités techniques d'exploiter une telle installation, AUPLATA confiera la conception, le montage de l'usine, sa mise en marche et son rôdage à une société spécialisée, suite à un appel d'offres.

Il s'agira de la société Sud-Africaine SGS BATEMAN, spécialisée dans l'ingénierie et la construction d'usine de traitement de minerai, notamment aurifère. Les CV et références des ingénieurs minéralurgistes et métallurgiste de ce partenaire technique d'AUPLATA sont fournis en Annexe 10.

La Société SGS BATELMAN est à même, en concertation avec AUPLATA, de mener l'ensemble des opérations suivantes :

- ✓ études de procédés de traitement de minerais aurifères par gravimétrie et cyanuration et décyanuration ;
- ✓ ingénierie mécanique ;
- ✓ ingénierie civile ;
- ✓ construction d'usines de traitement de minerais aurifères par gravimétrie et cyanuration et décyanuration ;
- ✓ installation d'équipements ;
- ✓ mise en marche et rôdage d'usines de concentration de minerais aurifères par gravimétrie, et cyanuration et décyanuration ;
- ✓ suivi d'opérations, transfert technologique et formation de personnel ;
- ✓ service d'entretien, réparation et fourniture des pièces de rechange ;
- ✓ tout autre service connexe.

De plus, AUPLATA dispose de personnel formé dans l'usine pilote de cyanuration et décyanuration des concentrés aurifères de Degrad des Cannes, qui peut servir de centre de formation interne.

6.1.4. Travaux d'exploration, de recherche et développement d'exploitation menés par AUPLATA au cours de ces dernières années

Les travaux d'exploration et de recherche et développement sur la mise en place d'un procédé de cyanuration menés par AUPLATA ces dernières années sont développés au § 3.3 du Tome 2 : Mémoire Technique.

Les travaux d'exploitation menés par AUPLATA entre 2011 et 2015 sont développés au § 5 du Tome 2 : Mémoire Technique.

6.1.5. Moyens techniques envisagés pour l'exécution des travaux

La flotte d'engins détenus par AUPLATA sur le site minier de Dieu Merci comprend environ une trentaine de véhicules :

	Description		Nombre
Equipements de production	Pelles hydrauliques	1,5 m ³	3
		3 m ³	1
	Tombereaux	34 tonnes	2
	Tombereaux	25 tonnes	2
	Chargeurs	2,5 m ³	2
	Bouteurs sur chenilles		2
Equipements de support	Chargeur		1
	Camion citerne		1
	Arroseuse		1
	Pick-up 4x4		3
	Quads		7

Ces moyens techniques pourront être mobilisés pour la remise en exploitation des fosses d'extraction primaire (Kérouani, Virgile central, Virgile Sud et Ovide), pour l'extraction des anciens rejets gravitaires et pour l'exploitation de potentiels gisements sur la Concession La Victoire.

Le parc machines comptabilise globalement une cinquantaine d'outils, dont :

	Description	Nombre
Usine et Goldroom	Trémies d'alimentation	4
	Lances monitor	4
	Broyeurs à marteaux	4
	Concentrateurs centrifuges de type KNELSON	3
	Broyeurs à boulets	2
	Séparateur magnétique cylindrique	1
	Hydrocyclones	3
	Table à secousses	1
	Four à fusion	1
	Pompes électriques	6
	Motopompes	3
	Pelle mécanique	1
	Unités de production d'électricité	Groupe électrogène de 450 kW
Groupe électrogène de 35 kW		1
Groupe électrogène mobile de 70 kW (atelier)		1
Groupe électrogène Base vie de 138,4 kW		1
Groupe électrogène Base vie de 35 kW		1

Les méthodes d'exploitation et de traitement déjà mises en œuvre par AUPLATA ainsi que les infrastructures existantes sur la Mine de Dieu Merci sont décrites au § 5.3 du Tome 2 : Mémoire Technique.

L'usine de cyanuration prévue par AUPLATA est quant à elle décrite au § 7.3.3 du Tome 2 : Mémoire Technique et est en cours de montage.

AUPLATA dispose d'une expérience forte d'exploration et d'exploitation, de près de 12 ans sur la Mine de Dieu Merci.

En termes d'exploration et d'exploitation minière, les travaux prévus au cours des 25 années à venir resteront du même ordre, d'un point de vue technique, que les travaux menés jusqu'à aujourd'hui (exploitation primaire en saprolite et reprise des anciens rejets gravitaires). **AUPLATA dispose des capacités techniques humaines et matérielles pour mener à bien le programme d'exploration et d'exploitation prévu.**

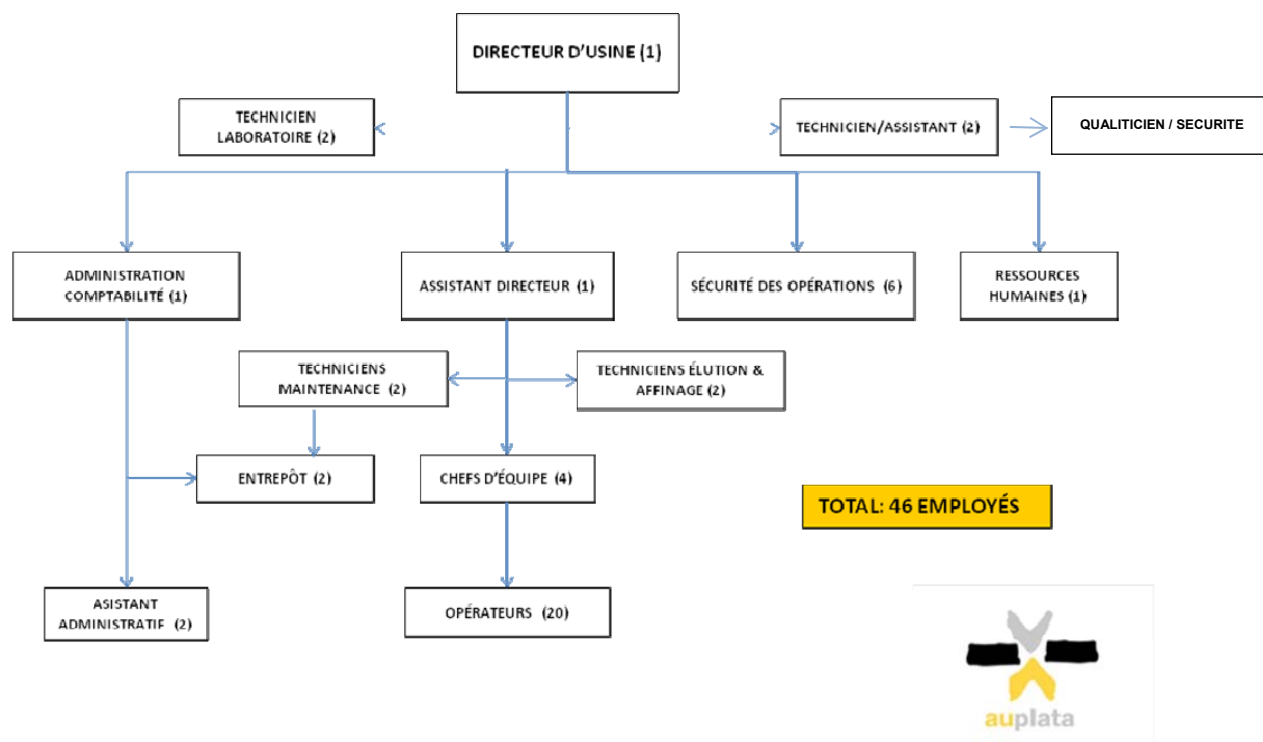
Le **tournant stratégique** qui s'opérera à l'occasion de ces prolongations de Concession concernera les modalités de traitement du minerai aurifère avec la **mise en place d'une unité de cyanuration**. Pour cela, AUPLATA **étouffe ses compétences techniques** via un partenariat avec la société SGS BATEMAN et divers consultants techniques pour :

- ✓ la construction de l'usine de cyanuration ;
- ✓ l'installation des équipements ;
- ✓ la mise en marche et le rôdage de l'usine de cyanuration ;
- ✓ le suivi d'opération, le transfert technologique et la formation de personnel.

L'**unité pilote** de traitement de concentrés aurifères par cyanuration construite en 2014 à côté du siège social d'AUPLATA à Rémire-Montjoly illustre les efforts menés par AUPLATA pour développer ses capacités techniques dans le domaine de la cyanuration. Les premiers tests menés en 2015 se sont avérés concluants avec des **taux d'extraction de l'or de 92,5% sur un lot de concentrés aurifères de 4,2 tonnes**. Ce pilote sera utilisé pour former et sensibiliser le personnel AUPLATA au procédé de cyanuration.

6.1.6. Moyens humains envisagés pour l'exécution du programme des travaux

AUPLATA se chargera de l'extraction et du traitement du minerai. La production d'or sera assurée par l'usine gravimétrique actuelle complétée par une unité de cyanuration. L'ensemble de la partie production comptera 46 employés répartis selon l'organigramme suivant :



6.2. CAPACITÉS FINANCIÈRES D'AUPLATA

6.2.1. Bilans comptables et examen de la situation financière d'AUPLATA

Les bilans consolidés du groupe AUPLATA sur les quatre dernières années sont fournies en Annexe 11. Ces bilans sont complétés par les du Commissaire aux Comptes, fournis en Annexe 12. Le tableau suivant synthétise ces bilans :

Tableau 2 : Synthèse des bilans consolidés des 4 dernières années

AUPLATA SA (en k€)	2017	2016	2015	2014
Actif	En attente des comptes audités	48 512	45 762	48 134
Dettes		16 658	16 771	21 243
Provisions		1 552	1 918	1 351
Capitaux propres		30 302	27 073	25 540
Dont résultat net		- 12 909	- 5 259	- 5 168
Chiffres d'affaires		9 658	12 085	18 543

Le chiffres d'affaires consolidé d'AUPLATA est principalement constitué des ventes d'or.

Les ventes d'argent étant inférieures à 1% et les prestations de services correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants pour des prestations de logistiques relatives à leur approvisionnement en carburant.

Le chiffre d'affaires reste dépendant du niveau de production, du cours de l'or mondial, et de la parité EUR/USD.

Le chiffre d'affaires est en baisse dû à l'arrêt de toute production gravimétrique.

Au cours du 2^{ème} semestre et plus généralement tout au long de l'exercice 2017, la production d'or a chuté.

Seule l'exploitation alluvionnaire a été maintenue à travers la sous-traitance (certains de ces sous-traitants ont été arrêtés en 2017).

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par le changement de "business model" de la société avec :

- l'arrêt de toutes les usines gravimétriques non rentables ;
- le focus sur la production par processus de cyanuration (unité pilote, unité de production à Dieu-Merci) ;
- la valorisation des permis (directement à Yaou, Dieu Merci et Couriège) ou indirectement avec la mise en place de partenariats stratégiques avec des majors de l'industrie minière (Newmont, Newcrest, Reunion/Barrick) ;
- La diversification et la croissance externe (avec l'acquisition de la OMM).

Cette restructuration et ce changement de *business model* explique le déficit 2016.

6.2.2. Situation des capitaux propres et dettes financières au 31/03/2018

Le capital social de la société s'élève à 28,7 M€ au 31/03/2018.

A ce jour (31 mars 2018), la trésorerie du groupe immédiatement disponible s'élève à 9,8 M€.

Les dettes de la société sont :

- l'emprunt obligataire : 4,2M€ (8473 obligations d'un prix unitaire de 500€ qui portent intérêts à taux fixe de 8%) ;
- la dette BRGM résultant d'un protocole d'accord du 15 avril 2016 : 1,5 M€ (remboursable en 10 tranches annuelles de 150 k€ du 31/12/19 au 31/12/28 et portant intérêt au taux de 4,5% ;
- les dettes opérationnelles incluant notamment celles liées à la construction de l'usine de cyanuration à Dieu-Merci, 4 M€) ;
- Les frais de siège s'élèvent à 220 k€ par mois.

6.2.3. Stratégie d'entreprise et mode de financement

Le financement d'AUPLATA est assuré par levée de fonds successives et appels successifs aux marchés financiers.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	€15.0m	€0.0m	€3.5m	€5.7m	€8.8m	€4.7m	€4.5m	€4.0m	€13.2m	€8.0m	€12.0m	€13.1m
R e s o u r c e s	Augt de capital réservée		Augt de capital réservée Pelican	Augt de capital	Emission obligataire	Exercice BSAR	Augt de capital réservée Oséad&NG 2	Levée de fonds NG2 & CMT	Emission obligataire	Augt de capital	Augt de capital	Ocabsa
	IPO				Augt de capital	Augt de capital			Augt de capital	Placeme nt Privé		Odirmane
					BSAR							
E m p l o i s	Acqui. Sorim	Acqui. 45% SMD	RD Thio	Acquisition Golden Star Resources			Travaux Pistes					
	Acqui. Texmine			Accord Colombus Gold	Accord Colombus Gold		Matériel Usine	Etude Cyanuration	Etude Cyanuration	Finant du pilote	Restructuration	Croissance externe CMT
	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel	Investis. matériel			Arrêt Usines Gravi	UMTMA Dieu Merci

En 2017, AUPLATA a mis en place d'abord avec Bracknor et ensuite avec EHGO un financement obligatoire flexible par émission réservée d'obligations convertibles en actions prenant la forme d'Obligation à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes ou ODIRNANE.

Le 30 octobre 2017, AUPLATA a annoncé le financement d'une ligne de crédit par émission de 30 tranches de 400 OCA de 5 000 euros chacune émise à 94% du pair l'opération pourrait se traduire par un financement total €56,4m auquel s'ajoute un financement de 35M€ par exercice de BSA créés lors de l'émission des premières tranches. A ce jour, 9 tranches ont été tirées.

European High Growth Opportunities Securitization Fund est un véhicule de placement institutionnel luxembourgeois dont l'activité de concentrer sur le financement de sociétés hautement innovantes au niveau paneuropéen, qu'il considère extrêmement sous-évaluées. European High Growth Opportunities Securitization Fund est financé par les actionnaires de Blue Ocean et est exclusivement conseillé par Blue Ocean Advisors Inc. Il a pour mandat d'investir dans les sociétés européennes hautement innovantes en venant au soutien de leur capital de croissance, en leur offrant une alternative européenne crédible de financement.

Cette ligne de crédit est toujours en place et permet à AUPLATA de se financer dans l'attente de la reprise de la production d'or.

Elle permet également de financer la croissance externe d'AUPLATA et la valorisation de ses actifs miniers.

6.2.4. Engagements hors bilan, garanties et cautions consenties par AUPLATA, éventuels litiges en cours

6.2.4.1. Risques liés aux litiges prud'homaux

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe AUPLATA est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de

ces procédures. À la clôture des comptes 2016, ces litiges prud'homaux sont provisionnés à hauteur de 1 509 K€ et portent sur quinze procédures en cours.

Par ailleurs, suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, le Groupe AUPLATA a été condamnée à payer à ces salariés un montant total de 1 309 K€, au titre d'indemnités de licenciement. Le Groupe AUPLATA a fait appel de ce jugement.

Le risque total s'élève donc aujourd'hui à 1,3 M€.

6.2.4.2. Risques liés aux litiges commerciaux

La société SOTRAPMAG filiale d'AUPLATA cédée à la société Columbus Gold en janvier 2013 était impliquée dans un litige commercial avec la SBTPME portant sur un contrat de gestion et d'entretien de pistes antérieur à la cession et dont les factures avaient été contestées.

Au cours de l'année 2016, SOTRAPMAG et la SBTPME ont réglé leurs différends par un accord confidentiel, AUPLATA restant assignée par la SBTPME depuis le mois de juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

En date du 27 octobre 2016, AUPLATA a été condamnée en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts. Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

AUPLATA a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

6.2.4.3. Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers

Dans le cadre de l'acquisition de 50% du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources Ltd. intervenue le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star Resources Ltd. un «Droit de Retour» au terme duquel :

« Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude de faisabilité réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AUPLATA, soit par Golden Star Resources Ltd., cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50% des droits, titres et intérêts dans SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par SMYD et AUPLATA, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources Ltd. de son « Droit de Retour » ».

Cette clause insérée au contrat, pour une durée illimitée, pourrait constituer un risque pour AUPLATA en ce qu'elle devrait céder 50% des droits détenus dans SMYD à Golden Star Resources.

A la date du présent document, aucune étude de faisabilité n'a été menée sur les sites de Yaou et Dorlin. Golden Star Resources Ltd. pourrait toutefois, à ses frais, réaliser cette étude.

6.2.4.4. Risques spécifiques liés à l'environnement

Au titre de ses activités minières, le Groupe AUPLATA est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement principalement dictée par le Code Minier et le Code de l'Environnement.

Le Code Minier ainsi qu'un certain nombre de décrets spécifiques mettent en avant de grands principes réglementaires conduisant les exploitants à limiter au maximum la déforestation nécessaire à leurs activités et à réhabiliter les lieux après exploitation d'un site – évacuation de toutes les installations fixes et des matériels liés à l'exploration et l'exploitation, remblaiement des zones affouillées, réhabilitation des zones forestières, etc. En effet, l'exploitation minière implique une incidence sur le milieu naturel en raison, entre autres, de la déforestation opérée sur les sites concernés et sur les réseaux d'accès à ces sites. Ainsi, il existe un impact sur la faune et la flore qu'il convient toutefois de relativiser au regard des surfaces mises en jeu par rapport à la taille globale de la forêt guyanaise.

Lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation, tous les aménagements divers sont détruits et évacués, les surfaces exploitées étant progressivement revégétalisées. Afin de couvrir le coût lié à l'exploitation et à la fermeture d'un site de production aurifère, l'exploitant est tenu de présenter des garanties financières suffisantes. Ces garanties doivent couvrir les frais de contrôle environnementaux à effectuer durant l'ensemble de la période d'exploitation du site et les frais liés à la fermeture du site – remise en état des lieux et replantation). Cette réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AUPLATA. Si ces coûts n'étaient pas provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AUPLATA, tant sur sa situation financière que sur ses relations avec les autorités administratives françaises quant au respect de la réglementation minière. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la provision pour réhabilitation environnementale s'élève à 1.4 M€.

En marge de ces aspects liés aux conséquences directes de la déforestation, les principales incidences environnementales, pendant la vie sur les sites miniers, résident dans l'évacuation des déchets domestiques et mécaniques (stockage des carburants avec aires de rétention et des huiles de vidange usagées pour éviter tout risque d'impact sur l'environnement, évacuation périodique vers des centres agréés pour traitements).

Au regard de la taille des installations et de l'isolement des sites, il est important de préciser que les conséquences sur l'air (rejets atmosphériques résultant de la consommation de gazole ou d'essence), les impacts liés aux bruits des machines et les impacts sur les paysages et l'agriculture locale sont relativement modérés et ont fait l'objet de mesures par l'Apave.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement implique notamment une gestion optimale des eaux utilisées dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des sites miniers. Ainsi, AUPLATA s'attache à faire usage des ressources en eau disponibles de manière raisonnée dans le cadre de ses activités. Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe AUPLATA utilise des circuits d'eau fermés.

Malgré des résultats comptables en perte de ces dernières années, notamment du fait d'un changement de modèle économique, **AUPLATA est capable de lever les dizaines de millions d'euros nécessaires à son fonctionnement** et notamment à la mise en place d'une usine de cyanuration sur le site de Dieu Merci qui permettra d'améliorer la rentabilité de la société en divisant par 4 les coûts de production.

La levée de fond qui s'est déroulée du **13 au 22 juin 2016** a abouti à une augmentation de capital de **12,06 M€** qui permettra à AUPLATA d'assurer une exploitation rentable de la Concession Dieu Merci pour les 25 années à venir et de dégager des bénéfices qui pourront être réinvestis dans la valorisation de cette Concession par des travaux d'exploration.